



## Lettre de félicitations après la naissance – ce qui doit y figurer

### Concerne : Votre congé maternité

Chère Madame .....

Nous vous félicitons pour la naissance de votre fille/fils ..... Nous vous souhaitons de recouvrer une bonne santé au plus vite et formulons nos bons vœux à votre famille.

Le congé maternité dont vous bénéficiez dans notre entreprise dure  semaines (  jours) et débute à compter du jour de l'accouchement.

En l'absence d'arrangements spéciaux convenus (voir ci-dessous), il durera jusqu'au  y compris.

### Arrangements spéciaux

a) Selon la Convention pour le retour au travail du , le jour de votre retour est fixé au

b) Afin de pouvoir définir ensemble la date de votre retour, nous vous indiquons ci-après l'état de vos différents compteurs :

Solde de vacances :        jours

Rattrapage : heures/jours

Vous avez la possibilité de prolonger votre congé maternité si l'un ou l'autre solde est positif. Pour ce faire, votre responsable prendra contact avec vous environ 4 semaines avant la date de retour prévue afin de vous proposer un rendez-vous.

Lors de cet entretien, vous pourrez fixer, si cela n'a pas encore été le cas, les modalités de votre retour grâce à une Convention pour le retour au travail. Vous pourrez aussi vous rendre compte par vous-même des possibilités existantes pour l'allaitement et, si vous le souhaitez, présenter votre nouveau-né à vos collègues.

### Allocations de maternité

Durant le congé maternité, vous bénéficiez d'un salaire mensuel de Frs.  constitué d'allocations de maternité qui couvrent 80% de votre dernier salaire. Pour les demander, nous avons besoin d'informations de votre part. Nous vous remettons ci-joint le formulaire de demande d'allocation de maternité. Nous vous prions de bien vouloir le signer à l'endroit indiqué par une croix (crayon de papier), de nous transmettre une copie du certificat de naissance et de nous retourner le tout au plus vite à l'adresse mentionnée au moyen de l'enveloppe ci-jointe.

### Allocations familiales

Dans l'éventualité où vous devriez toucher les allocations familiales et/ou de ménage, nous vous prions de nous le faire savoir rapidement et de nous transmettre les documents suivants :

- Livret de famille ou le certificat de naissance (copie)
- Attestation de l'employeur du conjoint ou partenaire attestant qu'il ne perçoit pas les allocations familiales et/ou de ménage.

Nous restons bien évidemment à disposition en cas de questions éventuelles.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous transmettons nos meilleures salutations.

Signature

Annexe : Formulaire de [Demande d'allocation de maternité](#) (disponible sur le site de [www.avs-ai.ch](http://www.avs-ai.ch)).